Nations Unies A/66/PV.124



## Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

**124**<sup>e</sup> séance plénière Vendredi 3 août 2012, à 11 heures New York

Président: M. Al-Nasser ..... (Qatar)

La séance est ouverte à 11 h 15.

Point 34 de l'ordre du jour (suite)

Prévention des conflits armés

Projet de résolution (A/66/L.57\*)

Le Président (parle en anglais): Avant de commencer, je rappelle aux membres que le débat sur le point 34 et son point subsidiaire a) aura lieu à une date ultérieure, qui sera annoncée.

Les membres se souviendront qu'au titre du point 34 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 66/253, à sa 97<sup>e</sup> séance plénière, le 16 février et, conformément au paragraphe 12 de cette résolution, a entendu un rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de ladite résolution à sa 99<sup>e</sup> séance plénière, le 2 mars.

(le Président poursuit en arabe)

Nous nous réunissons à un moment où la violence atteint un degré sans précédent en République arabe syrienne. Récemment, les forces gouvernementales syriennes ont intensifié leurs opérations militaires contre des zones présumées être les bastions de groupes armés opposés au Gouvernement, en particulier les villes de Damas et d'Alep. Des violations flagrantes des droits de l'homme sont commises quotidiennement, dans le cadre de combats de plus en plus militarisés. La Ligue des États arabes, le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des

Nations Unies aux droits de l'homme ont déclaré à maintes reprises que ces actes pouvaient constituer des crimes contre l'humanité et autres crimes internationaux.

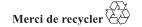
Je suis profondément préoccupé par cette escalade terrifiante. Je condamne les atrocités et les violations généralisées du droit international humanitaire que les autorités syriennes continuent de commettre. Des informations horrifiantes font état de massacres, de viols, d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture et indiquent que les civils sont délibérément pris pour cible. Toutes les parties au conflit ont des responsabilités qu'elles doivent honorer en vertu du droit international. Les responsables de exactions doivent répondre de leurs actes.

Il est temps d'agir. Les mots ne suffisent plus. La communauté internationale a la responsabilité d'agir sans plus tarder. Je regrette profondément que le Conseil de sécurité ait de nouveau été incapable de s'entendre et d'entreprendre une action collective pour mettre immédiatement un terme à l'effroyable crise syrienne. L'impasse dans laquelle se trouve le Conseil n'envoie pas le bon signal à l'ensemble des parties au conflit syrien.

En période de blocage, l'Assemblée générale a un rôle à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, une fois de plus, l'Assemblée fait la preuve de son pouvoir et de son autorité. Nous devons apporter l'aide dont a besoin le peuple syrien et trouver une solution globale et pacifique à la crise.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-44940 (F)



La résolution de l'Assemblée générale adoptée le 16 février (résolution 66/253) a amené à la nomination de M. Kofi Annan en tant qu'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes et, par la suite, à l'adoption de son plan en six points. Il n'a pas eu la tâche facile. C'est pourquoi j'ai fait part de mes regrets lorsque j'ai appris hier que M. Annan avait l'intention de ne pas renouveler son mandat quand il expirera à la fin de ce mois.

Cette annonce – que je peux comprendre – nous oblige plus que jamais à persévérer avec détermination et à prendre de nouvelles mesures pour protéger le peuple syrien des atrocités dont il continue d'être victime.

Aujourd'hui, nous faisons fond plus avant sur la résolution 66/253. Le plan en six points n'a pas été mis en œuvre. La violence s'aggrave. Nous nous réunissons aujourd'hui pour prendre nos responsabilités. Nous n'avons pas d'autre choix que d'agir de manière crédible et de prendre les mesures qui s'imposent. La crédibilité de l'ONU est en jeu, tout comme la stabilité régionale au Moyen-Orient. Les vies de milliers d'innocents dépendent de notre réaction. Je demande instamment à tous les États Membres d'accomplir leur tâche en votant pour le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

(le Président reprend en anglais)

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Il y a huit jours, je me suis rendu à Srebrenica, en Bosnie-Herzégovine. Srebrenica constitue l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'Organisation, un épisode où la communauté internationale a été incapable de protéger les civils d'un massacre. En partie en réaction aux génocides commis à Srebrenica et au Rwanda, les dirigeants mondiaux se sont réunis sous l'égide de l'ONU pour entériner la notion de responsabilité de protéger. Les gouvernements ont renouvelé l'engagement qu'ils avaient pris de protéger leurs populations, notamment les communautés particulièrement vulnérables, et les dirigeants ont décidé d'agir collectivement dans les cas où des gouvernements ne seraient pas en mesure de protéger leur population civile ou n'y seraient pas disposés. Aujourd'hui, nous sommes tous témoins des horreurs commises en Syrie, qui est déchirée par la violence. Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette importante séance.

Au moment même où nous nous réunissons, Alep, l'une des villes les plus anciennes et les plus chargées d'histoire au monde, inscrite sur la liste du patrimoine mondial

de l'UNESCO, est l'épicentre d'une bataille féroce entre le Gouvernement syrien et ceux qui veulent le remplacer. Les actes de violence signalés pourraient constituer des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. Ces actes doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs devront rendre des comptes.

Des milliers de Syriens ont été déplacés ou risque de l'être en raison des combats. Nombreux sont ceux qui ont désespérément besoin d'une aide humanitaire. En dépit du fait qu'ils ont déclaré à plusieurs reprises accepter le plan en six points approuvé par le Conseil de sécurité, le Gouvernement et l'opposition continuent de recourir aux armes plutôt qu'à la diplomatie, convaincus qu'ils sont que c'est sur le terrain de la violence qu'ils l'emporteront. Mais il n'y a pas de gagnant à Alep aujourd'hui – ni dans le reste du pays. Cette escalade ne fait qu'un perdant : le peuple syrien.

Ce qui est particulièrement tragique dans le cas de la Syrie est que la catastrophe actuelle était évitable. Il y a près de 18 mois, des observateurs bien informés avaient prédit que si le Gouvernement syrien répondait aux manifestations pacifiques par le recours à la force, notamment les rafles massives et les actes de torture – ce qui a été le cas –, ces manifestations deviendraient de plus en plus violentes. Ils avaient également prédit que si on laissait la violence se propager librement, une montée de la radicalisation, de l'extrémisme et du terrorisme s'ensuivrait. Ils nous ont aussi mis en garde contre l'étape suivante : une guerre par procuration, avec des acteurs régionaux et internationaux armant l'un ou l'autre des deux camps.

Toutes ces terribles prédictions se sont réalisées. Nous sommes aujourd'hui devant la sinistre perspective d'une guerre civile durable, qui détruira le creuset de communautés qui fait la richesse de la Syrie. Une telle guerre aurait des répercussions tragiques sur le peuple syrien et pourrait ébranler la stabilité de la région. Nous ne devons pas laisser cette prédiction se réaliser. Chacun d'entre nous a une responsabilité à l'égard du peuple syrien. Nous devons user de tous les moyens pacifiques prévus par la Charte des Nations Unies pour aider le peuple syrien à s'unir autour d'un processus de transition dirigé par lui et fondé sur le dialogue et l'esprit de compromis, plutôt que sur les balles et les arrestations.

J'ai dit à maintes reprises combien je déplore les divisions qui paralysent l'action du Conseil de sécurité. Le 30 juin, à Genève, les ministres des affaires étrangères du Groupe d'action sur la Syrie, dont font partie les cinq membres permanents du Conseil, se sont mis d'accord sur un plan d'action. À présent, avec l'aggravation de la situation, ils doivent impérativement trouver de nouveau un terrain

d'entente. Les intérêts immédiats du peuple syrien doivent prendre le pas sur toute rivalité d'influence.

Malgré ces difficultés, l'ONU est active sur le terrain. Par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de notre équipe de pays, nous continuons de fournir une aide humanitaire aux populations auxquelles nous parvenons à avoir accès. En dépit de la détérioration des conditions de sécurité, la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne joue un rôle primordial s'agissant de suivre l'évolution de la situation. Les spécialistes des droits de l'homme de l'ONU continuent à collecter les éléments de preuve pour contribuer à ce que toutes les responsabilités soient établies, ce qui est un impératif. D'autre part, en vertu du mandat que lui ont confié l'Assemblée, dans la résolution 66/253, et la Ligue des États arabes en février, l'Envoyé spécial conjoint, Kofi Annan, s'est employé à nouer des contacts avec l'ensemble des représentants politiques syriens – et avec les acteurs qui ont de l'influence en Syrie – pour tenter d'utiliser la diplomatie comme moyen de mettre un terme à l'effusion de sang et de prendre le chemin d'une transition politique dirigée par les Syriens.

Hier, c'est à grand regret que j'ai annoncé la démission de l'Envoyé spécial conjoint. Kofi Annan mérite notre profonde admiration pour les efforts qu'il a déployés au cours des derniers mois. Il a mis toute sa détermination et ses compétences remarquables au service de cette tâche, et je lui suis redevable, ainsi qu'à son équipe, de tout ce qu'ils ont tenté d'accomplir. Pourtant, le Gouvernement comme les forces d'opposition ont rejeté la main qui leur était tendue et se sont obstinés à recourir à la violence. Les profonds désaccords au sein même du Conseil de sécurité ont compliqué la tâche de l'Envoyé spécial.

Je suis en contact avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Nabil El Araby, en vue de désigner un successeur à M. Annan pour poursuivre cette initiative capitale en faveur du rétablissement de la paix. Je vais cependant être clair : la médiation ne peut réussir que si la volonté existe de régler le conflit par le dialogue et si des mesures concrètes viennent s'ajouter à ces efforts. Je tiens à saluer l'engagement et le courage de tous les membres du système des Nations Unies qui travaillent en Syrie. Je frémis à l'idée de penser que la situation serait bien pire si l'ONU était absente. Je demande instamment aux États Membres de continuer d'appuyer nos efforts et de nous donner le mandat nécessaire à notre travail.

Le conflit en Syrie met à l'épreuve tout ce que défend notre Organisation. Je ne veux pas que l'ONU d'aujourd'hui échoue. Je veux qu'ensemble, nous montrions

au peuple syrien et au monde que nous avons tiré les leçons de Srebrenica. Les pressions exercées par une communauté internationale unie peuvent changer les choses. Le peuple syrien a besoin d'action. Ses aspirations lui sont déniées. Ses souffrances sont profondes, et la militarisation accrue laisse présager le pire. La responsabilité de mettre fin à la violence incombe avant tout aux acteurs sur le terrain, en particulier le Gouvernement. Mais leur refus de déposer les armes ne nous absout pas de notre devoir d'agir. J'exhorte tous les membres de l'Assemblée à se montrer à la hauteur de la responsabilité collective qui est la nôtre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite, qui va présenter le projet de résolution A/66/L.57\*.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (parle en arabe): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance consacrée à l'examen de la situation en République arabe syrienne. J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée en ma qualité de Président du Groupe des États arabes et au nom des près de 60 pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution A/66/L.57\*, dont les membres sont saisis.

Il y a quelques mois, le 16 février 2012, l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/253 qui s'appuyait sur les décisions de la Ligue des États arabes. Conformément à cette résolution, M. Kofi Annan a été nommé Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes et depuis, M. Annan s'est employé à trouver une solution politique pacifique globale à la crise syrienne, à commencer notamment par son plan en six points, suivi ensuite par l'envoi de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne et tout récemment par le communiqué de Genève (S/2012/523, annexe). Tout au long de ces derniers mois, M. Annan a tenté d'obtenir que les conditions les plus élémentaires suivantes soient satisfaites : stopper la machine meurtrière gouvernementale qui ne cesse de faucher des vies au sein de la courageuse population syrienne; mettre fin à l'utilisation des armes lourdes pour bombarder des quartiers habités et permettre à l'aide humanitaire de parvenir aux centaines de milliers de personnes touchées.

Quelle réponse a été donnée à ce plan en six points? Six massacres ont été perpétrés à Bab Amro, à Rastan, à Houla, à Tremseh, à Al Fuqayr et, aujourd'hui même, à Alep ou encore dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk. En outre, au lieu de protéger les observateurs internationaux et de faciliter leur mission, les autorités syriennes ont laissé la vie des observateurs être menacée, poussant ces derniers à se retrancher dans leur lieu de résidence. Quant

à la solution politique, elle est loin de pointer à l'horizon. Le 11 juillet, M. Annan a présenté son rapport au Conseil de sécurité, rapport dans lequel il attribue aux autorités syriennes la responsabilité première de la détérioration de la situation, de la poursuite des violations des droits de l'homme et de l'intensification des opérations militaires, y compris l'utilisation d'armes lourdes. Or lorsqu'il a demandé instamment au Conseil de sécurité de parler d'une seule voix et d'exiger du Gouvernement syrien qu'il tienne ses engagements et comprenne que le fait de ne pas les honorer donnerait lieu à de lourdes sanctions, les efforts du Conseil se sont heurtés à l'obstacle d'un double veto. C'est comme si le Conseil fermait les yeux sur la réalité douloureuse en Syrie, une réalité qui constitue désormais une très grave menace à la paix et à la sécurité régionales mais aussi mondiales, en plus des souffrances qui en résultent pour le peuple syrien.

Sur la base de ce constat, le groupe des États coauteurs du projet de résolution a estimé qu'il fallait saisir l'Assemblée générale de cette question pour qu'elle prenne ses responsabilités face à l'incapacité du Conseil de sécurité de réagir à la situation et de répondre à l'appel de l'Envoyé spécial conjoint. C'est pourquoi nous présentons à l'Assemblée le projet de résolution A/66/L.57\*. Ce texte vise à réaffirmer que la communauté internationale réprouve les faits qui surviennent en Syrie, condamne les tueries, les persécutions et les massacres en cours et estime que le moment est venu de procéder à un transfert pacifique du pouvoir pour répondre aux aspirations du peuple, épargner le sang des Syriens, respecter leur volonté et garantir la sécurité, la sûreté, l'égalité des droits et des obligations de tous, quelle que soit leur appartenance sociale, ethnique, religieuse ou confessionnelle. L'heure est aussi venue de réaffirmer la responsabilité internationale commune de protéger la population syrienne et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Les derniers faits en relation avec la crise en Syrie, à savoir l'annonce que M. Annan renonçait à sa mission - en signe de déception et d'impuissance suite à l'incapacité du Conseil de sécurité de lui fournir l'appui nécessaire et les outils et moyens requis pour mener à bien sa mission - ainsi que l'attaque violente que les forces syriennes continuent, avec des avions et l'artillerie, de mener contre la ville d'Alep, qualifiée d'« ennemie », font qu'il est aujourd'hui plus important que jamais d'agir. Le groupe des États coauteurs du projet de résolution s'est efforcé de donner suite aux observations formulées par plusieurs États Membres au cours des consultations, et les modifications nécessaires ont été apportées pour respecter leur souhait et pour que ce texte soit conforme à leurs propositions et vues. Sur cette base, nous présentons aujourd'hui le projet de résolution à l'Assemblée,

persuadés que la conscience mondiale n'ignorera pas l'appel à l'aide du peuple syrien au moment où les Syriens résistent à l'artillerie et aux chars en faisant barrière de leur corps. Nous appelons les États Membres, au nom des enfants de Bab Amro, des martyrs d'Alep, des victimes de Tremseh, des tués d'Al Fuqayr et de Houla et des Syriens, hommes et femmes, partout dans le monde à se montrer à la hauteur de leur responsabilité humanitaire, morale et historique et à voter avec nous pour ce projet de résolution.

Le Président (parle en anglais): Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/66/L.57\*, intitulé « La situation en République arabe syrienne ». Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (parle en arabe): Il est décidément étrangement paradoxal que les États qui s'en sont portés coauteurs présentent le projet de résolution A/66/L.57\* au titre du point 34 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention des conflits armés », alors que ces mêmes États ont largement contribué à la militarisation de la situation en Syrie et ont entravé la solution politique souhaitée, et ce, en fournissant des armes aux groupes terroristes en Syrie. Le Ministre français des affaires étrangères l'a reconnu, comme nous le savons tous, il y a trois jours seulement lorsqu'il a déclaré:

« des armes leur sont livrées [aux groupes armés]. D'après les informations que l'on a, à la fois le Qatar, l'Arabie saoudite et probablement d'autres livrent des armes. »

Divers médias occidentaux l'ont également affirmé, signalant en outre que des missiles antiaériens américains « Stinger » avaient été livrés, via la Turquie, aux groupes armés.

À cela, il faut ajouter le fait que certains des États parrainant le projet de résolution mènent une campagne politique, médiatique et de renseignement hystérique contre mon pays, la Syrie. Ils fournissent toutes formes d'appui logistique et financier aux groupes armés terroristes, et non à l'opposition nationale intérieure, honorable et pacifique. De même, ces États offrent une couverture médiatique et politique aux groupes armés et imposent des sanctions unilatérales qui, non seulement, sont en contradiction avec le plan en six points mais constituent de surcroît un blocus inique et illégitime contre le peuple syrien, un blocus qui viole les résolutions pertinentes de l'ONU.

Toutes ces actions ont entraîné une détérioration de la situation humanitaire sur le terrain, cette même situation que certains déplorent dans leurs déclarations. Si les États qui se disent préoccupés par la situation humanitaire en Syrie étaient sincèrement inquiets, ils auraient consacré à l'aide humanitaire les milliards de dollars qu'ils dépensent pour financer et armer les groupes armés et leur fournir des systèmes de communication et du matériel létal. Toutes les promesses faites par ces pays concernant l'aide humanitaire ne visent qu'à jeter de la poudre aux yeux afin de faire passer le Gouvernement syrien pour celui qui empêche l'arrivée de cette aide. Personne sur le terrain n'a encore rien vu de cette aide humanitaire, plusieurs mois après que l'accord concernant le plan d'intervention humanitaire a été convenu avec l'ONU.

Dans le même temps, la plus grande anomalie est que certains des États qui se sont portés coauteurs du projet de résolution, tels l'Arabie saoudite, le Qatar et Bahreïn, ne peuvent en aucune manière être considérés comme des oasis de démocratie et de respect des droits de l'homme. Pire, ces États sont gouvernés par des systèmes oligarchiques despotiques qui n'hésitent pas à réprimer leur peuple et à tuer les manifestants pacifiques, à l'intérieur de leurs frontières et en-dehors. La situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans ces pays est considérée comme une des pires au niveau mondial, d'après des rapports qui font autorité, publiés par des organisations de défense des droits de l'homme, des institutions juridiques internationales et des sources issues de l'opposition saoudienne, qatarie et bahreïnienne en exil.

Qui plus est, d'autres parmi les États coauteurs du projet de résolution, outre le fait qu'ils font partie de ceux qui contribuent le plus, de manière délibérée, à la détérioration de la situation en Syrie, n'ont absolument aucune crédibilité en ce qui concerne le respect des dispositions des résolutions de l'ONU, comme le montrent plusieurs exemples passés où il a été prouvé qu'ils avaient manipulé nombre de résolutions et les avaient ordonnées en fonction de leurs intérêts de manière à justifier leur intervention militaire dans d'autres États, Membres de cette Organisation internationale, utilisant à cet effet les prétextes de l'élimination des armes de destruction massive, de la protection des droits de l'homme, de la protection des civils et d'autres grands principes humanitaires. Ceux-ci n'ont jamais été l'objectif véritable poursuivi par ces États mais ont servi de simples cris de ralliement pour intervenir dans les affaires d'autres États, renverser par la force des systèmes de gouvernance et précipiter ces pays dans le chaos, la guerre civile et les conflits interconfessionnels.

À cet égard, nous voulons appeler l'attention des États Membres sur le risque que cette Organisation internationale, sous le poids de la pression politique, financière et médiatique exercée par ces mêmes pays, ne serve à couvrir la diffusion de la culture du terrorisme « licite » dans le monde, pour le déstabiliser et y instaurer l'insécurité, ou à participer aux tentatives visant à donner une forme de légitimité à certains desseins. Il s'agit là d'autant de manœuvres qui ont sapé la confiance de la plupart des États Membres dans la primauté du droit au niveau international, en particulier après l'invasion de l'Afghanistan, de l'Iraq et de la Libye et après qu'on a joué avec l'avenir de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique.

La Syrie, mon pays, a été victime durant la crise en cours d'une série d'attentats-suicides à la bombe. Les autorités syriennes compétentes ont pu arrêter ou tuer un grand nombre de terroristes, arabes et non arabes, appartenant à Al-Qaida et à d'autres groupes extrémistes salafistes ou wahhabites, proches idéologiquement et intellectuellement d'Al-Qaida. Le paradoxe, ici, est que certains des États qui n'ont cessé de condamner publiquement les terroristes et les activités d'Al-Qaida et ont déclaré la guerre au terrorisme ferment aujourd'hui les yeux sur les actes terroristes qu'Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes terroristes multiplient en Syrie, ou les appuient, directement ou indirectement, en application de la notion de « chaos créateur ». Tout le monde sait désormais que plusieurs États ont facilité, financé et fomenté l'envoi en Syrie de terroristes venus du monde entier. Vu sous cet angle, nous pouvons comprendre que les coauteurs aient délibérément choisi de ne faire aucune référence à ces terroristes dans leur projet de résolution car s'ils l'avaient fait, ils se seraient accuser eux-mêmes avant d'accuser les terroristes.

Nombre des États occidentaux qui mènent, sur leur territoire, une lutte contre ce qu'ils appellent des « cellules terroristes dormantes », qui sont d'ailleurs des cellules salafistes wahhabites takfiri, s'emploient dans le même temps à réveiller des cellules terroristes semblables, mais en Syrie cette fois-ci. Plusieurs États arabes, bien connus dans la région et dans le monde, mènent quant à eux une campagne, organisée et publique, d'incitation à la violence et au terrorisme dans mon pays et ce, bien que chacun sache qu'en vertu de toutes les dispositions du droit pénal national des États Membres de l'ONU, l'instigateur du crime encourt les mêmes sanctions que son auteur. De même, les résolutions de l'ONU et les traités internationaux, en particulier ceux concernant la justice pénale et la lutte contre le terrorisme, insistent sur la nécessité d'incriminer les États, les groupes et les individus qui incitent à la violence et au terrorisme. Par ailleurs, le saint Coran rappelle, au sujet de l'incitation

12-44940 5

au meurtre et à la discorde, que la discorde est plus grave que le meurtre.

Dès lors la question à laquelle il convient de répondre est la suivante : le projet de résolution dont nous sommes saisis vise-t-il véritablement à appliquer les lois internationales et nationales pertinentes pour demander des comptes à ceux qui incitent au terrorisme et à la violence, provoquent la mort des Syriens, la destruction de leurs biens et des infrastructures, et tentent de semer la discorde et de créer des divisions parmi les citoyens d'une même nation?

Il n'est pas surprenant, compte tenu de ce qui précède, que nous soyons saisis aujourd'hui d'un projet de résolution, au sujet duquel le moins que l'on puisse dire est qu'il s'agit, au mieux, d'un texte hystérique et trompeur. Il viole tous les principes empreints de légitimité internationale et, en premier lieu, le principe de respect de la souveraineté nationale et de non-intervention dans les affaires intérieures des États.

En conséquence, il est clair que l'adoption du projet de résolution enverra le mauvais message aux extrémistes et aux terroristes en Syrie et ailleurs, à savoir que les activités terroristes qu'ils mènent au lieu de recourir au dialogue et de régler les différends par des moyens pacifiques recueillent l'appui et les encouragements des États Membres de l'ONU. Cela contribuera à aggraver la situation, à attiser la violence et à soutenir le terrorisme, non seulement en Syrie mais aussi dans la région tout entière. Les régions qui ont encouragé ce terrorisme, notamment ceux des États qui se sont portés coauteurs du projet de résolution, ne manqueront pas d'en devenir elles aussi les victimes.

C'est pourquoi nous demandons que le projet de résolution publié sous la cote A/66/L.57\* soit mis aux voix. Nous appelons tous les États à ne pas être les complices indirects du chaos, du terrorisme et de l'ingérence dans les affaires intérieures des États et à ne pas tenter de légitimer les sanctions unilatérales. Nous invitons tous les États Membres à voter contre ce projet de résolution, en tenant compte de toutes les raisons que j'ai mentionnées et pour que soient respectés les principes que nous défendons tous : l'égalité souveraine des États, le droit des peuples à l'autodétermination et la liberté de choisir leur système politique sans aucune ingérence étrangère.

Nous nous attendions davantage à ce que la délégation du Royaume d'Arabie saoudite présente un projet de résolution sur les îles saoudiennes de Sanafir et de Tirane, situées en mer Rouge et occupées par Israël, plutôt qu'un texte qui exploite la question du sort des réfugiés palestiniens en Syrie et larmoie sur ce qu'elle a appelé « le sang du peuple syrien que nous chérissons ».

L'incitation au meurtre et au terrorisme a atteint un degré tel que les médias saoudiens et gataris ne se contentent plus de s'en prendre à mon pays mais me visent personnellement ainsi que des membres de ma famille, de façon immorale et déshonorante afin d'exercer un chantage sur moi qui ai l'honneur de défendre les intérêts de mon peuple contre tous ceux qui conspirent contre lui, où qu'ils soient. Cette situation en est arrivée au point que les médias saoudiens et gataris s'attaquent violemment à moi dans des programmes spéciaux, de plusieurs heures, et en fabriquant de toutes pièces des allégations et des mensonges pour salir la réputation de membres de ma famille. Ils hébergent en outre des réseaux sociaux sur lesquels ils diffusent des incitations au meurtre et des listes de Syriens à tuer, des Syriens vivant dans le pays ou à l'étranger. Est-ce de cette manière que nous combattons le terrorisme? Est-ce cela l'action diplomatique? Est-ce là le but de la diplomatie?

Tous les représentants ici sont des ambassadeurs qui défendent les intérêts de leur pays. Cela est une chose, mais le fait qu'on s'en prenne pour cette même raison à des membres de leur famille en est une autre. Je laisse tous les membres à leur conscience. J'ajouterai que de nombreuses menaces de mort et de liquidation physique ont été proférées contre moi et contre d'autres diplomates syriens, toutes à partir de sites se trouvant en Arabie saoudite, au Qatar et aux États-Unis d'Amérique.

Monsieur le Président de l'Assemblée générale, permettez-moi de terminer en disant que vous avez vous-même pris position pour ce projet de résolution, tant sur la forme que sur le fond. Nous considérons qu'il s'agit d'une transgression de l'article 106 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui demande au Président de l'Assemblée générale d'être neutre, de s'astreindre à conduire la séance avec impartialité et de s'abstenir de prendre une position quelconque sur tout projet de résolution. Malheureusement, Monsieur le Président, vous avez failli à cette obligation et ce, pour la dixième fois peut-être depuis le début de votre présidence.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (parle en espagnol): Le projet de résolution dont nous sommes saisis (A/66/L.57\*) constitue une ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain et indépendant. Il propose la mise en place d'un mécanisme de tutelle contre un État souverain : la République arabe syrienne. Ce projet de résolution manque d'objectivité. Il énumère une longue liste de violations des droits de l'homme attribuées au Gouvernement syrien mais minimise ou dissimule les violations des droits de l'homme commises par les groupes terroristes et l'opposition armée.

Ce projet de résolution méconnaît les réformes politiques et constitutionnelles encouragées par le Gouvernement syrien, en vue de parvenir à un accord national démocratique, pacifique et n'excluant aucune partie afin de répondre aux attentes de changement du peuple syrien et des populations arabes en général. Chaque État souverain a le droit légitime de défendre sa sécurité nationale et de protéger les biens publics et privés de son pays. Ce droit ne saurait être nié ni violé, si l'on veut que l'état de droit soit respecté aux niveaux national et international.

Le Gouvernement syrien ne se trouve pas face à une opposition démocratique qui utiliserait des moyens pacifiques et constitutionnels pour atteindre ses objectifs. Comme nous le savons, il s'agit d'une opposition qui a recours au terrorisme et l'appuie, et qui survit grâce à des soutiens extérieurs. Cette opposition armée refuse de prendre part au dialogue démocratique et pluraliste que ceux dans le monde qui sont épris de paix encouragent.

Un dialogue politique sincère et sans exclusive est la seule solution viable pour mettre fin à la violence armée, sous toutes ses formes, en Syrie. À cet égard, il faut instaurer immédiatement un cessez-le-feu qui serve l'objectif de la paix et de la réconciliation de ce peuple arabe frère. Nous appuyons toutes les initiatives visant la paix et le règlement pacifique des différends en Syrie.

Le Venezuela a appuyé le plan en six points proposé par l'Envoyé spécial conjoint, Kofi Annan. Ce plan garde toute sa validité. Nous regrettons que M. Kofi Annan ait renoncé à sa mission. Les bellicistes et ceux qui préconisent une intervention militaire ont saboté ses efforts en faveur de la paix. Nous soulignons une nouvelle fois la nécessité de mettre ce plan en œuvre sans plus tarder, quelle que soit la personne qui le remplacera.

Nous saluons les efforts diplomatiques de la Fédération de Russie, qui ont abouti à la tenue de la conférence du Groupe d'action à Genève le 30 juin 2012. Le Venezuela partage la position adoptée par la Russie, la Chine et par d'autres pays qui défendent les principes de souveraineté, d'autodétermination et d'intégrité territoriale consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous saluons leur opposition à une intervention étrangère et leur prise de position en faveur d'une solution syrienne aux problèmes de cette nation souveraine.

S'agissant des attaques contre la Syrie, le 1er août 2012, le Président Hugo Chávez Frías a dénoncé les gouvernements qui ne renoncent pas à leurs velléités impérialistes d'imposer leurs formes de gouvernement aux peuples du Sud, et a répété que le Venezuela reconnaissait le Président Bachar Al-Assad et son gouvernement, et non pas les terroristes qui lancent des bombes.

Le Venezuela est extrêmement préoccupé par les initiatives interventionnistes dans les affaires intérieures de la nation syrienne. Il est déplorable de voir se tenir des réunions internationales qui rassemblent des opposants politiques syriens, dont des représentants de groupes qui préconisent ou pratiquent la violence ou le terrorisme. Nous condamnons le financement et l'armement de ces groupes d'opposition par des entités externes. Ces pratiques enfreignent les principes les plus élémentaires du droit international et constituent une reconnaissance diplomatique de fait de groupes politiques qui agissent en marge de la légalité et défient les institutions légales de l'État syrien. Elles constituent une violation flagrante de la souveraineté d'un pays et des principes du droit international, tels que stipulés dans la Charte des Nations Unies. Si ces pratiques persistent, elles établiront la loi de la jungle dans les relations internationales. Le Gouvernement de mon pays appelle à une profonde réflexion sur les conséquences néfastes que pourraient entraîner ces pratiques dans les futures relations diplomatiques entre pays souverains.

La République bolivarienne du Venezuela lance un appel énergique en faveur du respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale d'un pays souverain, et exige que l'on mette fin à l'intervention étrangère en République arabe syrienne. Nous exigeons le respect des droits de l'homme de tous les Syriens, quels que soient leurs points de vue politiques, leur appartenance ethnique ou leur religion. Nous rejetons les mesures unilatérales et extraterritoriales qui cherchent à imposer de nouvelles sanctions et d'autres souffrances au peuple syrien. L'histoire a montré que les sanctions et l'intervention étrangère dans les affaires intérieures des États ne résolvent pas les problèmes qui affligent un pays; au contraire, elles les exacerbent. Nous exhortons les organes compétents de l'ONU à apporter une assistance humanitaire aux personnes touchées par la violence dans ce pays arabe frère. Cette assistance doit être fournie de toute urgence, dans le respect de la souveraineté et de ce fait, en coordination avec les autorités du pays.

La République bolivarienne du Venezuela, conformément à sa position de principe sur le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, votera contre le projet de résolution A/66/L.57\* dont nous sommes saisis.

**M.** Núñez Mosquera (Cuba) (parle en espagnol) : Cuba votera contre le projet de résolution A/66/L.57\*, car il estime qu'il n'aidera nullement à régler la situation qui

déchire aujourd'hui le pays frère qu'est la République arabe syrienne, et qu'au contraire, il risque d'exacerber l'instabilité et la violence. Il s'agit d'un projet de résolution partial qui traite de manière sélective des événements qui se produisent aujourd'hui dans ce pays et qui pourrait même ouvrir la voie à une intervention militaire étrangère, dont nous avons eu hélas de malheureux exemples ces derniers temps.

Cuba estime qu'il faut que cessent tous les actes de violence, les massacres et les actes de terrorisme qui ont coûté la vie à des innocents en Syrie. Mais pour cela, il faut également que cessent les transferts d'armes et de fonds destinés aux groupes d'insurgés, ainsi que leur entraînement. Ces actions, devenues ouvertement la pratique quotidienne du Gouvernement des États-Unis et de ses alliés européens, ont pour objectif de renverser par la force des gouvernements souverains. C'est là la manifestation la plus évidente de la politique de changement de régime qui prévaut aujourd'hui à Washington et dans d'autres capitales de l'OTAN.

Il faut également que cesse la manipulation des médias. Nous voyons avec préoccupation la façon dont les empires médiatiques occidentaux rapportent la situation syrienne conformément à leurs objectifs politiques, ce qui incite à des massacres encore plus grands et plus brutaux.

Que les choses soient claires : Cuba condamne la mort d'innocents où qu'elle se produise, et condamne également l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des États. Cuba a toujours appuyé – et aujourd'hui, nous le réaffirmons encore une fois – le droit du peuple syrien au plein exercice de son autodétermination et de sa souveraineté sans une quelconque manipulation ou intervention étrangère.

M. Laher (Afrique du Sud) (parle en anglais): L'Afrique du Sud déplore la violence qui règne en Syrie et les énormes pertes en vies humaines. La situation devient rapidement incontrôlable. Nous sommes extrêmement préoccupés par l'évolution de la situation sur le terrain. Le niveau accru de violence de la part des deux camps, y compris le recours à l'armement lourd, est choquant et mérite condamnation. Dans ce climat, la démission de l'Envoyé spécial conjoint pour la Syrie de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes est à déplorer.

Ma délégation s'associe aux autres pour exprimer toute sa sympathie au peuple syrien pour les nombreuses pertes en vies humaines et le déplacement massif de la population.

Nous apprécions les efforts menés par les acteurs régionaux, notamment la Ligue des États arabes, les institutions des Nations Unies et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour contribuer à soulager les souffrances de la population civile. Nous rappelons à l'Assemblée que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a récemment jugé que la situation actuelle en Syrie remplissait les critères définissant un conflit armé interne. La Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a quant à elle déclaré que plusieurs éléments indiquent que la situation syrienne, au moins dans certaines régions, peut s'apparenter à un conflit armé non international, ce qui signifie qu'en vertu du droit international les deux camps doivent satisfaire un certain nombre d'obligations. Dans ces conditions, toutes les parties ont des responsabilités et des obligations à respecter au regard du droit international humanitaire.

Par ailleurs, dans une société complexe et divisée comme la société syrienne, il ne saurait y avoir de solution militaire. Les différentes parties en Syrie n'auront d'autre choix que de finir par négocier un règlement. La question est de savoir si elles vont le faire dès maintenant ou après une longue guerre sanglante. Nous sommes donc profondément déçus que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de faire pression sur les deux parties pour qu'elles mettent un terme à la violence et se conforment à leurs obligations respectives au titre du plan en six points. La seule façon de parvenir à une solution qui reflète la volonté des Syriens est de passer par un processus politique ouvert à tous.

Nous sommes favorables à l'idée que l'Assemblée générale s'exprime d'une seule voix par l'intermédiaire d'une résolution. Cependant, nous maintenons que le projet de résolution A/66/L.57\* dont nous sommes saisis aurait pu être beaucoup plus équilibré, afin de dûment refléter la situation réelle sur le terrain. Le projet de résolution aurait dû reconnaître plus clairement qu'il y a deux camps ou plus dans la crise syrienne. Une résolution non équilibrée de l'Assemblée risque d'être perçue comme favorable à un camp plutôt qu'à un autre.

L'Afrique du Sud rappelle que toutes les parties ont l'obligation de mettre un terme à la violence et de se conformer au plan en six points. Tout en gardant à l'esprit qu'il revient en premier lieu au Gouvernement syrien de faire cesser la violence, elle estime que le projet de résolution n'appelle pas de façon suffisamment ferme les groupes armés d'opposition à s'abstenir de toute violence et à respecter leurs obligations en vertu du plan en six points. Exercer des pressions sur une seule des parties au conflit ne sert pas les intérêts des efforts de médiation dans les situations de conflit.

Hier, le Secrétaire général a déclaré que l'ONU demeurait attachée à la voie diplomatique pour faire cesser la violence et parvenir à une solution syrienne qui réponde

aux aspirations démocratiques légitimes de la population. En outre, il y a quelques semaines, l'Envoyé spécial conjoint, lui-même, a demandé au Conseil de sécurité de transmettre un message fort à toutes les parties leur signifiant qu'il y aurait des conséquences en cas de non-respect du plan en six points. L'Afrique du Sud est favorable à une action ferme de l'ONU en appui à ce processus, conformément aux recommandations de l'Envoyé spécial conjoint, afin de faire en sorte qu'un message faisant comprendre à toutes les parties qu'elles doivent participer au processus de médiation engagé par l'Envoyé spécial soit envoyé.

En dépit de nos réserves sur certains aspects du texte, et compte tenu de l'urgence qu'il y a à régler la crise syrienne, nous estimons qu'il est nécessaire que l'ONU agisse en parlant d'une seule voix.

**M. Archondo** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*): La délégation de l'État plurinational de Bolivie tient à exposer à l'Assemblée les raisons pour lesquelles elle va voter contre le projet de résolution A/66/L.57\* dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le peuple syrien traverse une période douloureuse et sanglante. Personne dans cette salle ne peut rester indifférent à la souffrance d'une population prise entre deux feux. Il est du devoir de l'ONU de répondre à l'appel de ce peuple et de prévenir une catastrophe humanitaire. De fait, nous reconnaissons tous que la situation en Syrie aujourd'hui est une plaie ouverte qui doit être traitée le plus vite possible. Le conflit n'est plus seulement régional ou local, c'est désormais devenu un problème dont la gravité nous touche tous.

Bien que l'Organisation doive prendre des mesures, ses limites sont évidentes et clairement définies par la Charte des Nations Unies qui, à l'Article 2, lui interdit d'intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État. La Bolivie estime que le projet de résolution que nous sommes en train d'examiner va à l'encontre de l'Article 2 de la Charte et c'est pourquoi nous le rejetons.

Néanmoins, nous nous félicitons d'avoir la possibilité de débattre, ne serait-ce que quelques minutes, de la situation en Syrie. La première question que nous nous posons est de savoir comment l'ONU peut véritablement contribuer à la recherche d'une solution à la crise politique syrienne. Or, nous estimons que le projet de résolution présenté aujourd'hui ne fera qu'envenimer les choses. Avec tout le respect que nous devons à ceux qui y sont favorables, la Bolivie estime que le projet de résolution A/66/L.57\* va dans la mauvaise direction. Si elle est adoptée, cette résolution n'offrira pas de solution; bien au contraire, elle pourrait même aggraver les

problèmes, car sa principale préoccupation n'est pas de mettre fin à la violence, mais bien de renverser le Gouvernement de Damas. Que celui qui en doute fasse les comptes. Le projet de résolution accuse à 14 reprises le Gouvernement syrien de commettre les crimes les plus graves que l'on puisse imaginer. Il l'accuse de massacrer, d'exécuter, de tuer, de poursuivre, d'arrêter, de faire disparaître, d'empêcher l'accès aux soins médicaux, de torturer, de commettre des violences sexuelles et de refuser de faire en sorte qu'il y ait moins de victimes. Il dépeint un gouvernement qui s'en prend de manière sauvage et indiscriminée à la population civile.

Tandis que le projet de résolution, comme je le disais, accuse 14 fois le Gouvernement syrien de crimes multiples, il ne fait qu'une seule référence négative à l'opposition dans ce pays, indiquant qu'elle aurait commis des violations des droits de l'homme. Pas un mot sur l'attentat qui a coûté la vie au Ministre syrien de la défense le 18 juillet. Pas un mot sur l'importation clandestine d'armes via les frontières avec les États voisins. Pas un seul mot sur la prétendue « Free Syrian Army », généreusement équipée par les puissances qui souhaitent voir tomber le Gouvernement de Damas. Pas un mot sur le rôle de la CIA ou d'Al-Qaida. Pas un seul mot sur les affrontements armés qui dégénèrent en guerre civile, alimentée abondamment de l'extérieur et de l'intérieur. Pas un mot non plus sur l'arrivée en Syrie de contingents terroristes déterminés à imposer un État islamique dans la région.

Il n'y a pas en Syrie de machination de l'État visant à liquider la population civile. Ce qu'il y a, en Syrie, c'est un affrontement armé entre les forces régulières de l'État et des acteurs non étatiques financés et armés par l'étranger. Le projet de résolution dont nous débattons ne mentionne pas cette réalité-là. Il ne dit pas, par exemple, comment la paix pourra être instaurée en Syrie une fois que la soidisant transition politique sera mise en marche. Il ne nous dit pas comment on va empêcher que la guerre civile qu'il encourage échappe à tout contrôle et nous embarque dans une situation de violence aveugle et sectaire, qui enflammerait toute la région. Il n'explique pas comment on va éviter que la Syrie ne sombre dans le chaos qu'a connu et que connaît toujours l'Iraq après la chute de Saddam Hussein. Il ne dit rien de l'éventualité que différentes factions armées prennent le contrôle du territoire, comblant l'absence de pouvoir par l'absolutisme et la haine. La Syrie ne suit pas la voie du Printemps arabe. Au contraire, elle semble être en route vers le chaos et la guerre civile. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas y contribuer.

Ne nous fourvoyons pas. Le projet de résolution d'aujourd'hui vise principalement, comme je l'ai déjà dit,

12-44940 **9** 

à faire tomber le Gouvernement de Damas. Ceux qui ne le croient pas n'ont qu'à lire le texte. De manière inacceptable, le projet de résolution mentionne huit fois la nécessité d'entamer une transition politique pour mettre en place un nouveau gouvernement. Donc, non seulement il dicte aux Syriens ce qu'ils doivent faire, mais en plus il leur donne la recette exacte à suivre - une société démocratique, multipartite, civile et pluraliste. Pire encore, il demande à l'Assemblée générale d'encourager l'unité et la cohésion des forces d'opposition.

Enfin, la délégation bolivienne regrette que cette question ait été soumise à l'Assemblée générale de cette manière, c'est-à-dire après que son examen par le Conseil de sécurité n'a abouti à rien. Ce n'est pas la bonne marche à suivre. On a procédé à toute allure, sans rechercher le consensus nécessaire, en seulement trois jours et sans avoir écouté les différents points de vue. Est-ce ainsi que ceux qui prétendent en être les grands défenseurs manifestent leur attachement à la démocratie? Est-ce la bonne manière de montrer au peuple syrien que ce qui lui manque soi-disant, c'est la démocratie?

Du fait de la manière dont il est en train d'être adopté et parce que nous n'approuvons pas son contenu que nous trouvons préoccupant, la Bolivie n'approuvera pas le projet de résolution A/66/L.57\*. Dans le même ordre d'idées, nous appelons les pays membres du Marché commun du Sud à réaffirmer la décision prise par nos chefs d'État le 29 juillet dernier, à savoir que les principes à suivre pour régler la crise en Syrie sont ceux du dialogue, de la négociation politique, du respect des droits de l'homme, de la souveraineté, de la non-ingérence, de l'autodétermination des peuples et du respect de l'intégrité territoriale.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (parle en anglais): En février, l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/253 concernant la Syrie et nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation très critique et à un profond changement. Ce changement ne n'est pas positif; il est extrêmement négatif. Il a des répercussions particulièrement néfastes sur l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Il va finir par provoquer une catastrophe. La délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à exprimer sa profonde préoccupation à ce propos et à clarifier une nouvelle fois sa position de principe sur la façon de régler la question syrienne de manière équitable et pacifique.

Premièrement, la souveraineté doit être respectée et pleinement observée. La Charte stipule que la souveraineté est le facteur clef fondamental pour ce qui est des affaires des Nations Unies. La République arabe syrienne est un État Membre à part entière, et le Gouvernement du Président Bachar Al-Assad est un gouvernement élu démocratiquement.

Deuxièmement, le principe de non-ingérence doit être respecté. Nous avons été témoins de nombreux cas d'ingérence qui ont eu des effets désastreux. Nous n'avons nul besoin de chercher bien loin de la Syrie, il nous suffit de diriger notre regard vers certains de ses voisins. L'intervention et l'ingérence militaires ont entraîné la violence sectaire, des conflits terroristes, des conflits armés et le massacre de civils innocents. Tel a notamment été le cas en Iraq et en Afghanistan. Les États-Unis parlent beaucoup de la prétendue protection des civils, mais que font-ils en Iraq et en Afghanistan? Il est essentiel que nous examinions ce facteur important. Tout ce que veulent les États-Unis, c'est un changement de régime. Une fois que ce changement de régime aura eu lieu, ils n'auront que faire de ce qui arrivera; ils ne se préoccupent pas de savoir si des civils ou des terroristes s'entretuent. Tout ce qui leur importe c'est le changement de régime. Le projet de résolution A/66/L.57\* est étroitement lié à cela, or le Conseil de sécurité n'a pas adopté le projet de résolution parrainé par les États-Unis (S/2012/538) qui lui a été présenté.

Troisièmement, le seul moyen de régler ce problème est d'engager un dialogue politique et de recourir à des moyens pacifiques. Le peuple syrien est le seul à savoir ce qui servira le mieux ses intérêts. Le fait de s'entretuer n'aide pas, et l'ingérence extérieure ne peut régler le problème. L'ingérence extérieure, comme je l'ai indiqué lorsque j'ai fait référence à l'Iraq et à l'Afghanistan, n'entraîne que la mort de civils. Au-delà de cet exemple, quand le pays que j'ai mentionnés parle de protection des civils ses propos ne sont donc que pure hypocrisie. Le dialogue politique doit être un processus dirigé par les Syriens en vue de bâtir un avenir meilleur et de promouvoir le bonheur et la stabilité de la population.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (parle en anglais): Saint-Vincent-et-les Grenadines suit de près l'évolution de la guerre qui fait actuellement rage en République arabe syrienne. Nous sommes alarmés et révoltés par les images et les récits qui nous parviennent de cette guerre. La petite mais dynamique communauté syrienne et libanaise qui vit dans notre pays est également directement, et souvent personnellement, touchée par la spirale de violence et les atrocités commises en Syrie, en particulier depuis que la guerre s'est déplacée vers les grandes villes de Damas et d'Alep.

Le 31 mai, le Premier Ministre de Saint-Vincent-etles Grenadines a prononcé devant le Parlement national une allocution dans laquelle il a condamné le massacre perpétré

dans la région d'Houla, dans l'ouest de la Syrie, et lancé un appel sans équivoque afin que les auteurs de ce crime rendent des comptes et soient traduits en justice. C'est dans cet esprit d'indignation, de vive préoccupation et d'écoeurement véritables que Saint-Vincent-et-les Grenadines considère le projet de résolution actuel sur la situation en République arabe syrienne (A/66/L.57\*).

Le projet de résolution présenté aujourd'hui contient nombre d'éléments positifs que Saint-Vincent-et-les Grenadines appuie avec enthousiasme. Nous partageons la préoccupation qu'il exprime à l'endroit des victimes civiles de cette guerre, en particulier les femmes et les enfants innocents tués ou maltraités par les parties belligérantes. Nous sommes également préoccupés par l'afflux de réfugiés syriens dans les États voisins. Surtout, nous reprenons à notre compte le passage du projet de résolution qui déplore vivement le décès de plusieurs milliers de personnes et offre ses sincères condoléances aux familles touchées.

D'autre part, Saint-Vincent-et-les Grenadines approuve pleinement le fait que le projet de résolution réaffirme son appui au plan de paix en six points élaboré par l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan, mais aussi l'attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Nous condamnons par ailleurs toutes les violations des droits de l'homme commises par toutes les parties en Syrie et nous appuyons les efforts pour faire parvenir l'aide humanitaire aux populations touchées. Saint-Vincent-et-les Grenadines insiste également sur l'importance de l'appel lancé dans le projet de résolution au dialogue politique et au règlement pacifique de ce conflit qui s'aggrave et ne peut certainement pas être réglé par la voie militaire.

Cependant, d'autres aspects du projet de résolution nous donnent matière à réflexion et nous poussent à nous demander si notre intention louable de débattre et d'agir pour régler ce problème ne nous a pas fait oublier un grand nombre de faits indiscutables sur le terrain, mais aussi de nombreux principes qui sous-tendent notre Organisation. Premièrement, nous sommes préoccupés par les omissions évidentes que comporte le projet de résolution, ce qui non seulement crée un déséquilibre, mais donne à penser, de manière beaucoup plus inquiétante, que notre silence revient à accepter ou à valider certains actes et certains acteurs. On sait par exemple que des éléments des forces d'opposition ont choisi délibérément d'assassiner des membres du Gouvernement syrien, que ce soit individuellement ou en ayant recours à des bombes artisanales qui tuent également des civils innocents. La communauté internationale ne peut certainement pas dresser la liste des violations commises par les autorités syriennes et parallèlement fermer les yeux sur ce terrorisme odieux que nous avons toujours condamné partout ailleurs, quel que soit le contexte ou le pays.

Nous sommes également bien au fait de la présence indiscutable d'Al-Qaida et d'autres extrémistes en Syrie, et du rôle qu'ils jouent dans certaines activités antigouvernementales. Nous devons condamner clairement cet élément du conflit, car l'histoire nous a appris qu'il était dangereux de négliger Al-Qaida lorsque les intérêts de cette organisation semblent s'aligner, même rapidement, sur ceux d'autres acteurs plus civilisés. Au lieu de condamner sans ambages ces éléments barbares, le projet de résolution encourage la cohésion de toutes les composantes de l'opposition syrienne, dont une grande partie est inconnue de la communauté internationale. Nombreux sont les Syriens patriotiques et aux principes solides qui cherchent à s'opposer fermement au Gouvernement par des moyens pacifiques et légitimes. Nous serions irresponsables si nous demandions à ces groupes de faire cause commune avec ces extrémistes et ces terroristes qui peuvent également se draper des habits de l'opposition.

Nous notons également que le projet de résolution a été présenté au titre du point 34 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés ». En conséquence, nous estimons impératif que le projet de résolution reconnaisse le rôle joué par de nombreux pays dans l'exacerbation et l'intensification du conflit armé en Syrie avec la fourniture d'armes et de munitions à toutes les parties belligérantes. La communauté internationale ne saurait préconiser la prévention des conflits armés sans reconnaître le rôle que continuent de jouer ceux qui persistent à armer et à approvisionner tous les combattants. Si nous cherchons honnêtement à mettre fin aux hostilités, nous avons la responsabilité collective de demander aux fournisseurs d'armes de ne plus faire le commerce de ces instruments de mort. Notre silence face à cette question cruciale revient à approuver et à encourager les trafiquants d'armes.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'adhérer pour la forme à des notions telles que la souveraineté, l'intégrité territoriale et la non-ingérence. Ces sont les principes clefs sur lesquels repose l'Assemblée. Si l'objectif est de nous écarter de ces principes, cela ne doit pas être fait négligemment et à la légère mais en examinant honnêtement leur applicabilité dans le contexte du monde contemporain.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est également préoccupée par le fait que l'on n'ait pas réussi à appeler à un cessez-le-feu simultané et à un retrait des forces et des milices du Gouvernement et de l'opposition. Appeler l'Administration Al-Assad à ramener ses forces dans ses

casernes face à l'avancée des forces de l'opposition à Damas et à Alep, c'est demander aux autorités de céder le contrôle de ces villes comme condition préalable à l'ouverture d'un dialogue politique. Une telle position ne semble refléter ni les réalités militaires sur le terrain ni une volonté véritable d'élaborer une solution réaliste au conflit.

Il y a d'autres sujets de préoccupation. Par exemple, la responsabilité de protéger est un concept dont les limites et les nombreuses implications n'ont été ni définies ni convenues par l'ONU. Son inclusion dans le préambule du projet de résolution est source de divisions inutiles à un moment où notre objectif devrait être l'unité.

Nous notons également qu'au paragraphe 16 du projet de résolution, l'Assemblée générale appelle à « l'instauration d'un régime politique démocratique et pluraliste, fondé sur l'égalité des citoyens ». Saint-Vincent-et-les Grenadines est fière d'être dotée d'un tel système politique, que nous nous attachons inlassablement à améliorer et à consolider. C'est pourquoi nous comprenons très bien le sentiment évoqué par cet appel. Nous ne savons pas, cependant, si l'Assemblée générale a l'autorité juridique, morale ou historique requise pour imposer un système politique aux citoyens d'un État.

Compte tenu de ces préoccupations et malgré notre appui sans équivoque à nombre des éléments clefs du projet de résolution, Saint-Vincent-et-les Grenadines doit hélas s'abstenir dans le vote d'aujourd'hui. Saint-Vincent-et-les Grenadines a longuement soupesé cette décision de s'abstenir, et nous regrettons que l'Assemblée générale n'ait pas été en mesure aujourd'hui de s'exprimer d'une seule voix sur ce conflit que nous déplorons tous et dont nous souhaitons tous qu'il cesse aussi rapidement et pacifiquement que possible. Même à la lumière des modifications positives apportées récemment au texte, notre incapacité collective à faire l'effort supplémentaire nécessaire pour rédiger un projet de résolution susceptible de rallier l'appui de tous n'en est que plus déplorable au lendemain des déclarations faites hier par l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Kofi Annan, qui a estimé que le manque d'unité de la communauté internationale était l'un des facteurs contribuant à l'aggravation de la crise en Syrie. L'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan, a dit clairement que les déclarations de la communauté internationale doivent être impartiales et son approche unifiée si nous voulons éviter de nouveaux massacres en Syrie. C'est sur ces aspects - l'équilibre et l'unité - que, selon nous, nous aurions pu faire davantage pour signifier notre horreur collective et notre désir de changement. Dans le même ordre d'idées, l'autre message sous-jacent de M. Annan – à savoir que les autorités qui ne semblent guère se soucier de la mort de leurs citoyens perdront l'autorité morale de gouverner – revêt également une importance cruciale que Saint-Vincent-et-les Grenadines reconnaît sans hésiter.

Aujourd'hui, tout en s'abstenant, Saint-Vincent-et-les Grenadines ajoute sa voix au chœur des États responsables qui réclament, premièrement, la fin de la violence entre les parties au conflit; deuxièmement, l'ouverture d'un processus politique inclusif axé sur l'élaboration d'une solution négociée au niveau local; et troisièmement, la non-commission par les autres parties d'actes susceptibles d'exacerber la violence, de rendre plus difficile une solution négociée, ou de servir de prétexte à une intervention militaire ou à une influence extérieure indue dans les affaires souveraines des États.

Il ne faut voir dans notre abstention ni un appui aux autorités syriennes ni un aval des méthodes de l'opposition. C'est plutôt un appel en faveur de l'équilibre, du compromis et de l'unité. C'est pourquoi Saint-Vincent-et-les Grenadines réitère son appui à un règlement pacifique de cette guerre qui ne soit pas motivé par des intérêts géopolitiques ou stratégiques, mais plutôt par la volonté sincère de mettre fin à une tragédie humaine catastrophique et par la nécessité de rendre hommage à la mémoire des dizaines de milliers de Syriens morts de manière tragique et inutile.

M. Morejón (Équateur) (parle en espagnol): L'Équateur constate avec préoccupation la détérioration de la situation des droits de l'homme et de la crise dans le pays frère de la République arabe syrienne. Nous avons exprimé à plusieurs reprises notre consternation face aux graves violations des droits de l'homme qui se produisent depuis le début de la crise. Nous les avons condamnées, et nous avons exigé qu'elles ne restent pas impunies et que les auteurs de ces actes de violence ainsi que les fournisseurs d'armes et de munitions aux diverses parties au conflit, y compris les groupes terroristes organisés, soient punis.

Aujourd'hui, l'Équateur condamne de nouveau fermement toutes les violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent. Nous exprimons notre solidarité au peuple syrien, notamment aux victimes de la violence généralisée et à leur famille. Nous regrettons la démission de l'Envoyé spécial, M. Kofi Annan, et nous espérons que le plan original en six points sera maintenu et que les parties contribueront à sa mise en œuvre en mettant immédiatement fin à la violence. Nous rejetons la tentative faite par le projet de résolution de modifier le mandat de l'Envoyé spécial, M. Kofi Annan, en se focalisant sur un objectif politique qui promeut l'ordre du jour de certaines parties et non pas le cessez-le-feu nécessaire.

L'Équateur est préoccupé par le déséquilibre du libellé du projet de résolution qui ne prend pas suffisamment en compte toutes les parties responsables de la crise et tend à polariser le conflit sans contribuer à une solution qui rassemblerait tous les Syriens et rétablirait la paix dans le respect rigoureux de la souveraineté et de l'indépendance de la Syrie.

Ma délégation demande avec force que les questions relatives à la situation des droits de l'homme soient examinées par le Conseil des droits de l'homme à Genève, l'organe compétent en la matière. Présenter un tel projet de résolution à l'Assemblée générale à New York ne fait que politiser la question et n'aide pas vraiment les victimes de la violence armée en Syrie.

Je soulève ces questions pour indiquer que la délégation équatorienne a reçu pour instruction de s'abstenir dans le vote.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé la parole pour expliquer, avant le vote, sa position sur le projet de résolution publié sous la cote A/66/L.57\*.

De l'avis de ma délégation, ce projet de résolution s'écarte de tous les efforts déployés au plan international en faveur d'un règlement pacifique de la crise syrienne. Ce projet de résolution est également contraire aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et au droit international, qui interdisent l'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains. Ce projet de résolution reflète la volonté sournoise de certains pays de renverser le Gouvernement syrien. C'est une action illégale que le droit international doit condamner. C'est au peuple syrien seul de décider de son destin politique.

Le projet de résolution n'aborde pas la question des conséquences désastreuses des différentes formes d'intervention étrangère. Ces ingérences, sous la forme d'envois d'armes et d'équipement sophistiqué aux rebelles, ont exacerbé la crise en Syrie. Cela a mis de l'huile sur le feu, entraînant ainsi l'aggravation de la crise politique et de sécurité, avec toutes les ramifications qu'elle peut avoir dans la région. Ces derniers mois, de nombreuses attaques terroristes ont eu lieu en Syrie, dont la dernière a coûté la vie à plusieurs hauts responsables à Damas.

Les opérations menées par les groupes armés à Alep ces deux derniers jours ont d'ores et déjà fait de nombreuses victimes et détruit de nombreux biens. Le projet de résolution ne tient pas les groupes armés et les groupes terroristes dirigés par Al-Qaïda responsables de leurs actes et omet de condamner l'ingérence étrangère et les actes de violence

commis par les terroristes. Tout le monde sait qui se cache derrière l'armement et le financement des groupes armés et des terroristes en Syrie, et malheureusement plusieurs des coauteurs du projet de résolution en font partie.

Le projet de résolution encourage les États Membres à imposer des sanctions à la Syrie au moment même où les populations vivant dans les zones touchées ont un besoin urgent de produits de première nécessité. L'appel à des sanctions équivaut à imposer un châtiment collectif au peuple syrien. Il faut plutôt demander aux États de cesser leur soutien financier, logistique et en armes aux groupes armés en Syrie.

Nous regrettons beaucoup que M. Kofi Annan ait décidé de mettre fin à ses activités à la fin du mois. Nous comprenons bien sûr les raisons de sa décision et la position difficile dans laquelle il s'est retrouvé dans l'accomplissement de sa mission. Il est de notoriété publique qu'après la récente séance du Conseil de sécurité (voir S/PV.6810), certains membres permanents se sont empressés d'annoncer la mort de la mission de l'Envoyé spécial et ont indiqué qu'ils allaient immédiatement chercher d'autres voies que le Conseil de sécurité pour renverser le Gouvernement syrien.

Cette approche est une ingérence flagrante dans les affaires intérieures syriennes. Nous espérons que, pendant les derniers jours de son mandat, M. Annan poursuivra rigoureusement l'objectif visant à trouver un règlement politique pacifique à la crise syrienne. Nous espérons en outre que son remplaçant œuvrera dans le même sens et selon le même mandat, qui est de trouver une solution non violente à la crise. Ce n'est que par un tel processus que la réconciliation politique générale, l'unité nationale, l'ordre public, la stabilité et la prospérité seront possibles pour les Syriens.

Nous sommes fort préoccupés par les conséquences régionales de la poursuite de la violence et par toute violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale syriennes. Nous encourageons les partis politiques à entamer un dialogue politique avec le Gouvernement syrien afin de trouver un processus politique pacifique. À cet égard, nous répétons que nous sommes prêts à accueillir des pourparlers entre le Gouvernement syrien et les partis d'opposition.

Comme nous l'avons déclaré en d'autres occasions, la Syrie a toujours joué un rôle important au Moyen-Orient. L'instabilité prolongée et les troubles qui secouent la Syrie risquent d'avoir des conséquences néfastes sur la paix et la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Nous devrions tous œuvrer de concert, de manière globale, efficace et concrète pour aider à trouver une solution pacifique à la crise actuelle

en Syrie. En dépit de quelques changements dans les termes, le projet de résolution selon son libellé actuel demeure déséquilibré et partial, et ne reflète nullement la réalité de la situation en Syrie. Il n'envoie pas le bon message de la part de l'Assemblée. Nous ne sommes donc pas en mesure d'appuyer ce projet de résolution et nous voterons contre.

M<sup>me</sup> Bethel (Bahamas) (*parle en anglais*) : Les Bahamas appuieront le projet de résolution A/66/L.57\* parce que nous sommes convaincus que la protection et la sécurité du peuple syrien doivent être la préoccupation absolue de cette instance et, à la vérité, de tous les organes qui composent le système des Nations Unies.

Les massacres et l'effusion de sang, ainsi que les violations des droits de l'homme dont sont victimes les Syriens, en particulier les civils, doivent cesser. Les forces sur le terrain, tant gouvernementales que de l'opposition, conjointement avec la société civile, doivent s'efforcer d'instaurer un dialogue sur la mise en place d'un processus politique qui devra déboucher sur un mécanisme concerté pour faire évoluer le pays vers la paix, la sécurité et le développement, et ce, sous l'égide d'un gouvernement représentatif, démocratique et ouvert. Ma délégation est convaincue que la mise en œuvre du plan en six points de M. Annan demeure la meilleure base pour un tel processus.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour rendre hommage et exprimer notre sincère gratitude et tous nos remerciements à l'Envoyé spécial conjoint, S. E. M. Kofi Annan, pour les efforts dévoués et inlassables qu'il a déployés afin de tenter de trouver une solution à la crise en Syrie. Sa démission récente est tout à fait regrettable. Les Bahamas sont d'avis qu'avec l'appui approprié et soutenu de la communauté internationale, sa mission pouvait parfaitement réussir et donner des résultats concrets qui auraient épargné aux Syriens tant de souffrances. Les Bahamas sont convaincues que tel doit rester l'objectif de la communauté internationale. Nous espérons que l'adoption de ce projet de résolution constituera un pas dans cette direction.

Il est intolérable que la communauté internationale se retrouve incapable de réagir face à une telle souffrance et à un tel désarroi.

Le Président (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.57\*, intitulé « La situation en République arabe syrienne ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis le dépôt du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs en plus de ceux énumérés dans le document A/66/L.57\* : Comores, France, Honduras, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Malte, Mauritanie, Micronésie, Monténégro, République de Corée, Roumanie, San Marin et Suisse.

Le Président (parle en anglais) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

## *Votent pour*:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Nauru, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République Oatar. de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Zambie

Votent contre:

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

## S'abstiennent:

Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Burundi, Équateur, Érythrée, Fidji, Ghana, Guyana, Îles Salomon, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Madagascar, Mali, Namibie, Népal, Ouganda, Pakistan, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Viet Nam

Par 133 voix contre 12, avec 31 abstentions, le projet de résolution A/66/L.57\* est adopté (résolution 66/253B).

Le Président (parle en anglais): Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Errázuriz (Chili) (parle en espagnol) : La délégation chilienne est au regret de devoir commencer ces propos en déplorant la démission de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, M. Kofi Annan. Kofi Annan mérite notre reconnaissance et notre gratitude pour l'intelligence, la détermination et le courage avec lesquels il s'est acquitté de ses délicates et complexes fonctions. L'immense effort consenti a malheureusement été en butte à la coopération inexistante des parties au conflit, à commencer par le Gouvernement syrien. Hier, le Gouvernement chilien a publié un communiqué officiel dans lequel il déplorait la décision de l'Envoyé spécial conjoint, en formant le vœu de voir un successeur nommé rapidement et en lançant un appel à la mise en œuvre du plan en six points présenté par M. Annan et fait sien par l'ONU.

La délégation chilienne a voté pour la résolution 66/253B. Aujourd'hui, l'Assemblée a fait entendre sa voix pour condamner de la façon la plus énergique les violations massives systématiques des droits de l'homme commises en République arabe syrienne. Le recours à la force à l'encontre de civils, les exécutions arbitraires, les disparitions forcées, la torture, les assassinats et la persécution de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et de manifestants, la violence extrême, notamment la violence

sexuelle à l'encontre de femmes et d'enfants, sont autant de violations inadmissibles des droits de l'homme.

L'Assemblée a réitéré sa condamnation après 17 mois de crise politique, laps de temps durant lequel celle-ci a évolué, depuis les manifestations pacifiques réprimées brutalement, en quasi-guerre civile, comme l'ont dénoncé tant la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme que le Comité international de la Croix-Rouge. Toutes les parties au conflit ont l'obligation de faire cesser la violence en même temps que la responsabilité de respecter le droit à la vie et l'intégrité physique des civils. Nous déplorons la violence, les attaques sans discrimination et l'utilisation d'armes lourdes, qui sont en augmentation, avec à la clef de nombreux morts, y compris des femmes, des enfants et des personnes vulnérables. Le Chili condamne la violence, quelle qu'en soit l'origine, et exige de toutes les parties qu'elles y mettent immédiatement fin. La résolution que nous venons d'adopter représente précisément l'appel que lance la communauté internationale pour que cesse cette situation.

La délégation chilienne réitère son appui au plan en six points présenté par l'Envoyé spécial conjoint ainsi qu'au communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/523, annexe) en date du 30 juin. Ces deux documents reconnaissent la nécessité d'un processus politique ouvert, mené par le peuple syrien selon les conditions convenues par lui. C'est dans ce cadre que la communauté internationale, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, se doit de coopérer afin que le peuple syrien puisse s'engager dans la voie d'un dialogue politique et parvenir à terme à la stabilité et à la prospérité que mérite ce noble peuple.

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme et divers réseaux sociaux ont signalé des atrocités et des crimes qui ne sauraient rester impunis. L'état de droit doit prévaloir, et tout responsable de graves violations des droits de l'homme et de crimes pouvant constituer des crimes contre l'humanité doit être traduit en justice.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort de la population nécessitant une aide humanitaire. Le Chili appelle à cet égard à faciliter les moyens permettant d'acheminer l'aide en urgence et en sécurité jusqu'aux victimes de la crise. Ma délégation salue les efforts humanitaires déployés par les pays limitrophes, qui ont accueilli des milliers de réfugiés. Nous reconnaissons également le travail accompli par la Croix-Rouge internationale et le Croissant-Rouge international, les organismes des Nations Unies et diverses organisations non gouvernementales sur ce plan tout à fait capital.

Le Chili réitère son appui aux efforts déployés par la Ligue des États arabes en faveur d'un règlement pacifique de la crise en Syrie. La contribution des organisations régionales au règlement des conflits a une valeur toute particulière.

Enfin, selon les termes du communiqué publié par le Gouvernement chilien en date du 2 août,

« Le Chili réaffirme sa conviction que le Conseil de sécurité doit jouer d'urgence un rôle déterminant dans le règlement du conflit syrien, en vertu du mandat qui lui est conféré par la Charte des Nations Unies ».

M<sup>me</sup> **Dunlop** (Brésil) (parle en anglais): Le Brésil a voté pour la résolution 66/253 B qui vient d'être adoptée parce qu'il en appuie pleinement le message essentiel, à savoir la nécessité d'instaurer d'urgence un cessez-le-feu, de faire cesser la violence sous toutes ses formes et de mettre pleinement en œuvre les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil de sécurité. Notre décision procède également de notre conviction que l'Assemblée générale ne pouvait continuer de se taire face à l'escalade de la violence en Syrie et à l'augmentation subséquente des souffrances de la population.

La position que nous avons adoptée aujourd'hui, fidèle à la politique suivie dès le début par le Brésil vis-à-vis de la crise syrienne, doit également être considérée comme un message adressé à toutes les parties : elles doivent renoncer au recours à la force, car il n'existe pas de solution militaire au conflit. C'est le seul moyen d'éviter de s'enfoncer dans cette spirale destructrice qui, comme nous avons déjà pu le constater à d'autres endroits, ne peut que se retourner avant tout contre la population syrienne.

Comme nous l'avons dit et redit, c'est au premier chef au Gouvernement syrien qu'incombe la responsabilité de mettre fin à la violence, d'appliquer le droit, national et international, et de respecter les droits de l'homme. Il s'agit d'une responsabilité essentielle et urgente dont il doit s'acquitter en intégralité, et dans l'immédiat. Dans le même temps, nous insistons également sur le fait que toutes les parties doivent honorer leur obligation de cesser toute violence et de respecter le droit international humanitaire, ainsi que s'employer activement à trouver une solution pacifique au conflit.

De son côté, la communauté internationale a un rôle essentiel à jouer pour faire appliquer le plan Annan et la feuille de route envisagée par le Groupe d'action pour la Syrie. Nous nous devons, à titre individuel comme à titre collectif, d'appuyer résolument, en paroles comme en actes, ces efforts diplomatiques en vue, notamment, d'une cessation de la violence et d'une transition politique consensuelle, menée par les Syriens. À cet égard, les parties prenantes au niveau international doivent s'abstenir de tout acte de nature à envenimer ou prolonger le conflit et ce, dans l'intérêt non seulement des Syriens, mais également de l'ensemble de la communauté internationale. Aucun objectif légitime ne saurait être atteint par la poursuite de la militarisation du conflit et la déstabilisation croissante de la Syrie.

Conformément aux résolutions précédentes de l'Organisation des Nations Unies, au plan Annan et au communiqué du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/523, annexe), le Brésil demeure d'avis que toute transition politique doit être ouverte à tous et menée par les Syriens eux-mêmes. Ce que nous pouvons et devons faire, pour notre part, c'est encourager les parties à trouver une solution mutuellement acceptable, qui réponde aux aspirations du peuple syrien à la paix, à la justice, à la démocratie et au progrès économique. Le Brésil espère que le message fondamental envoyé par l'Assemblée aujourd'hui aidera effectivement les parties en Syrie à relever ce défi.

Je voudrais enfin dire à quel point le Brésil regrette la décision prise par M. Annan de ne pas renouveler son mandat. Nous avons accordé tout l'appui possible à son travail, auquel nous accordons une grande valeur. Le plan en six points doit continuer à guider les efforts internationaux visant à aider les Syriens à surmonter le conflit actuel. Tout aussi important, les efforts exemplaires de M. Annan doivent alimenter notre détermination à aider les parties à trouver au plus tôt une solution pacifique.

Le Président (parle en anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs restants dans cette même salle à 15 heures.

La séance est levée à 13 h 5.